Berne, le 5 mai 2020

**Contribution à l’intention du Conseil des droits de l’homme concernant les droits culturels et les changements climatiques**

Conséquences négatives des changements climatiques sur la culture et les droits culturels

**1. Quels sont les impacts négatifs des changements climatiques sur la culture, les patrimoines et l’exercice de chacun des droits culturels qui ont été documentés dans votre contexte ? Est-ce que des groupes particuliers - tels que les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes vivant en contexte rural, les jeunes ou les générations futures, de même que les acteurs culturels – souffrent de conséquences spécifiques ou disproportionnées ? Quels efforts sont faits pour répertorier et contrôler ces impacts ?**

Pour l’instant, les impacts négatifs des changements climatiques affectant spécifiquement la culture, les patrimoines et l’exercice des droits culturels n’ont à notre connaissance pas été documentés en Suisse.

Un impact négatif et un certain risque sont toutefois attendus sur le patrimoine bâti : la physique du bâti, des altérations biologiques ainsi que des changements dans la conservation à long-terme des matériaux (Materialverhalten), sensibles à la température et l’humidité, sont des risques à gérer. Notamment en région de montagne, des ensembles et sites, ainsi que des infrastructures de valeur patrimoniales sont menacés des risques de glissement de terrain etc. dus au changement climatique.

**2. Est-ce que des sites et ressources essentiels pour la participation à la vie culturelle sont identifiés comme étant menacés par les changements climatiques ? Si oui, comment ? Quels processus permettent d’évaluer les risques de dommage ou d’inaccessibilité à ces sites ou ressources? Les menaces et impacts sont-ils enregistrés?**

Dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, les éléments liés à l’environnement et à la nature, comme les pratiques agricoles traditionnelles (i.e. saison d’alpage), la gestion des ressources et des dangers naturels (i.e. gestion du danger d’avalanche) ou les pratiques liées à un milieu naturel spécifique (i.e. alpinisme) peuvent être potentiellement modifiés voire menacés par les changements climatiques.

Potentiel positif de la culture et des droits culturels pour améliorer les réponses aux changements climatiques

**4. De quelles manières est-ce que la culture et les ressources culturelles, telles que les savoirs traditionnels, sont-ils utilisés pour mitiger et/ou adapter les réponses aux changements climatiques ? Si possible, fournir des exemples de pratiques ayant inclut avec succès les savoirs traditionnels et les pratiques culturelles, par exemple des peuples autochtones, des paysans ou des pêcheurs, ou les pratiques traditionnelles de gestion du feu ou d’agriculture, et qui devraient être pris en compte pour le développement de mesures d'atténuation et d'adaptation. Qu’est-ce qui est fait pour répertorier et préserver ces ressources culturelles qui pourraient être utiles pour répondre aux changements climatiques ?**

Le patrimoine culturel immatériel peut contribuer à mitiger les effets du changement climatique, notamment en matière de gestion des risques naturels. En 2018, la « [Gestion du danger d’avalanches](https://ich.unesco.org/fr/RL/la-gestion-du-danger-d-avalanches-01380) » a été reconnue sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité par l’UNESCO. Cette candidature, présentée par la Suisse et l’Autriche, a mis en évidence les savoir-faire traditionnels et technologiques de prévention, d’adaptation et de réponse à ce danger qu’est l’avalanche. Un système de réponse communautaire et culturel particulier impliquant professionnels et amateurs représente ce patrimoine cultuel immatériel. Le changement climatique rend ce risque d’avalanche plus imprévisible, mais introduit également de nouveaux risques naturels tels que les glissements de terrain dont la gestion peut être similaire. Dans le domaine agricole, les modèles traditionnels tels que la transhumance, l’alpage, les systèmes d’irrigations basés sur des dimensions culturelles immatérielles sont plus résilients et peuvent s’adapter à certains effets du changement climatique.

Dans le secteur du patrimoine bâti, des techniques de construction traditionnelles, et l’utilisation de matériaux locaux traditionnels peuvent contribuer à diminuer la production de CO2 ainsi que le besoin énergétique. En général, le patrimoine et ses techniques peut servir de modèles pour des approches plus suffisantes dans la construction contemporaine.

**5. Quels sont, aux niveaux national et international, les diverses bases légales, tendances et pratiques qui promeuvent l’intervention de l’écosystème culturel, y compris les défenseurs des droits culturels et les acteurs culturels, les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les personnes vivant en milieu rural, les paysans et les jeunes, pour répondre aux divers impacts et influencer les décisions concernant l’atténuation et l'adaptation aux changements climatiques ? Quels sont les obstacles à leur inclusion dans ces questions et comment sont-ils traités ?**

Le cadre des Conventions culturelles de l’UNESCO ainsi que du Conseil de l’Europe peut permettre une reconnaissance et une valorisation de pratiques culturelles s’inscrivant dans des réponses et adaptations aux effets des changements climatiques pour des communautés spécifiques.

**6. Quelles sont les opportunités disponibles pour chacun de s’engage publiquement dans la vie culturelle de manière à démontrer l’actuel virage culturel en réponse aux changements climatiques ? Des signes de changements culturels en cours sont-ils visibles ? Quels sont les facteurs susceptibles d’entraver de telles pratiques culturelles ?**

En Suisse, le modèle de la participation culturelle – l’un des axes de la politique culturelle de la Confédération – vise à l’implication du plus grand nombre dans des activités culturelles. A ce titre, si la thématique du changement climatique s’inscrit dans des pratiques culturelles, ce modèle pourrait permettre un engagement.

**7. A quel titre est-ce que les experts des domaines de la culture et du climat interagissent et échangent leurs savoirs aux niveaux national et international ? Par exemple, est-ce que des experts des diverses disciplines culturelles participent aux politiques relatives aux changements climatiques ? Est-ce que les experts du climat s’impliquent dans le secteur culturel ? Si oui, de quelle manière ?**

Mesures prises et recommandations

**8. Est-ce que les personnes et groupes atteints sont consultés et en capacité de participer aux discussions relatives aux politiques et aux actions climatiques ?**

En ce qui concerne le patrimoine bâti, les experts et les conservateurs sont appelés à coopérer pour le développement et l’élaboration de recommandations nationales par rapport aux questions du changement climatique.

**11. Est-ce que les conséquences des politiques et des actions climatiques sur la culture, les droits culturels et les droits humains font l’objet d’un suivi ? Quelles mesures devraient être prises à cet égard dans le futur ?**

L’impact du changement climatique sur la culture devrait être considéré de façon approfondie dans le cadre des rapports du ICCP.

**13. Quelles initiatives nationales, régionales et internationales sont menées pour traiter l’intersection entre changement climatique, culture et droits culturels ? Quelle est l’efficacité de ces initiatives ? Quels défis ont-elles dû surmonter et quels sont les efforts supplémentaires qui peuvent être suggérer à cet égard ?**

Dans le secteur du patrimoine bâti, les organisations multilatérales (UNESCO, ICCROM, ICOMOS etc.) s’engagent fortement pour traiter la question du changement climatique et son impact sur le patrimoine. Ces initiatives sont pertinentes, et visent une prise en compte plus générale du défi du changement climatique sur la société. Il s’agit actuellement de procurer un financement adéquat à ces initiatives.

**14. Quelles recommandations devraient être faites aux Etats et aux autres parties prenantes par rapport à ces questions ?**

Il serait souhaitable que les Etats prennent davantage en compte la culture dans les questions liées au changement climatique. Actuellement, cette discussion est traitée de manière prépondérante sous les aspects techniques et économiques.